

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre des outre-mer et qui comprend notamment des représentants des communes et »,

les mots :

« des ministres chargés des collectivités territoriales et des outre-mer et qui comprend notamment des représentants des communes et des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.